

CLARIFICATIONS

Intitulé du subsidie : Renforcement des capacités des jeunes scolarisé-es et plaidoyer pour l'accès inclusif et équitable à la justice des survivant-es de VBG

Référence du marché : BFA24002-10010

Veillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 2.4.2 « **calendrier indicatif** ». Pour rappel, les notes conceptuelles doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** au point 2.4.2 « **calendrier indicatif** » des lignes directrices. **Les notes conceptuelles parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	Les indicateurs mentionnés dans l'appel à propositions doivent-ils être intégralement pris en compte dans la note conceptuelle ?	Oui. La proposition soumise doit démontrer de manière claire comment les activités envisagées contribueront à l'atteinte de l'ensemble des indicateurs définis dans l'appel à propositions. Les entités candidates ont toutefois la possibilité de proposer des indicateurs complémentaires jugés pertinents pour mesurer les résultats de leur intervention.
2.	La zone d'intervention doit-elle obligatoirement couvrir Boromo, Houndé ainsi que les 17 communes relevant des districts sanitaires de Boromo et de Houndé ?	Oui. Toutes les propositions doivent être conçues en tenant compte de l'ensemble du périmètre territorial défini dans l'appel à propositions.
3.	Enabel mettra-t-elle à disposition un référentiel ou un outil standardisé pour l'évaluation du score GEM (Gender Equitable Men Scale) ?	Non. Il revient à chaque entité candidate de proposer une méthodologie appropriée ainsi que les outils nécessaires à l'évaluation de cet indicateur.
4.	Quelles sont les communes concernées dans les zones d'intervention ?	District sanitaire de Boromo District sanitaire de Houndé
5.	En cas de crise ou de contraintes majeures survenant pendant la mise en œuvre, l'entité pourra-t-elle modifier les communes d'intervention initialement prévues ?	Les propositions doivent être élaborées en tenant compte du contexte d'intervention et des risques potentiels susceptibles d'affecter la mise en œuvre des activités.
6.	Combien de codemandeurs peuvent être associés à une proposition ?	Aucun nombre maximum n'est fixé. Toutefois, il est important de noter que le ou les co-demandeur (s) doivent répondre aux critères de recevabilité des lignes directrices

		(Voir également 2.1.1 Recevabilité des demandeurs [demandeur et codemandeur(s)])
7.	La présence d'un siège dans la zone d'intervention est-elle obligatoire pour satisfaire aux critères d'éligibilité ?	Non. Toutefois, il est fortement recommandé que l'entité dispose d'une représentation ou d'une présence opérationnelle lui permettant d'assurer une mise en œuvre efficace des activités dans la zone concernée. (Voir également 2.1.1 Recevabilité des demandeurs [demandeur et codemandeur(s)] et l'addendum du 15 juin 2026)
8.	Dans le cas d'une organisation internationale, à qui doit correspondre le casier judiciaire demandé pour le premier responsable ?	Il s'agit du casier judiciaire de la personne habilitée à signer les documents au nom de l'organisation et ayant qualité de représentant légal dans le cadre de la présente candidature. (Voir également 2.1.1 Recevabilité des demandeurs [demandeur et codemandeur(s)])
9.	Existe-t-il un modèle spécifique pour la déclaration sur l'honneur ou chaque organisation peut-elle utiliser son propre format ?	Oui. Un modèle de déclaration sur l'honneur est fourni dans le dossier en annexe "BFA24002-10010_document pour information". Il s'agit du fichier intitulé « KYC_Déclaration sur l'honneur ».
10.	Le cadre logique et le budget doivent-ils être soumis dès la première phase de candidature ?	Le cadre logique doit être soumis à la phase 2. Les candidatures qui franchiront la phase 1 seront invitées à introduire leur proposition complète budget détaillé et le cadre logique). Concernant le budget, à l'étape de la note conceptuelle, les demandeurs ne doivent fournir qu'une estimation du montant de la contribution demandée à l'autorité contractante. Seuls les demandeurs invités à soumettre une proposition dans la seconde phase devront alors présenter un budget détaillé. (Voir également 2.2.1 Contenu de la note conceptuelle)
11.	Quel est le taux maximal applicable aux coûts de gestion ?	Conformément aux règles applicables par Enabel, les coûts de gestion peuvent représenter jusqu'à 30 % du budget, sous réserve du respect des conditions définies dans les documents de l'appel à propositions.

12.	L'attestation de bonne fin d'exécution est-elle obligatoire ? Son absence peut-elle entraîner l'élimination de la candidature ?	<p>Oui. Une attestation de bonne fin d'exécution signée par un bailleur. Ce document doit démontrer que le demandeur a déjà géré avec succès un contrat dont le montant est au moins équivalent à 50 % du montant sollicité dans le cadre du présent appel à propositions. À défaut de fournir cette preuve, la candidature pourrait être considérée comme non conforme aux exigences de l'appel à propositions.</p> <p>(Voir également 2.1.1 Recevabilité des demandeurs [demandeur et codemandeur(s)])</p>
13.	Dans la note directrice, il est mentionné 3 établissements à Boromo et 2 établissements à Houndé dans le Résultat 1.1 : Environnement scolaire plus protecteur pour les élèves. Alors qu'au cours des échanges, j'ai cru comprendre que toutes les communes (17) des deux provinces seront concernées. Si tel est le cas, naturellement le nombre d'établissement va augmenter. Bien vouloir nous éclairer sur ce point et nous préciser si nous devons intervenir dans les 17 communes des provinces des Bales (10 communes) et du Tuy (7 communes)	<p>La couverture géographique de l'intervention concerne effectivement l'ensemble des 17 communes des provinces des Balé (10 communes) et du Tuy (7 communes), conformément aux orientations de l'appel à propositions et à la zone d'intervention retenue pour le projet. Elles pourraient bénéficier des actions menées dans le cadre des différents résultats du projet.</p> <p>Toutefois, il convient de distinguer la zone géographique de couverture du projet et les sites d'intervention directe prévus dans le cadre du Résultat 1.1 « Environnement scolaire plus protecteur pour les élèves ». Les cinq établissements mentionnés dans la note directrice (trois dans la zone de Boromo et deux dans la zone de Houndé) constituent les établissements ciblés pour la mise en œuvre des activités spécifiques relevant de ce résultat. Ils seront sélectionnés au sein des 17 communes couvertes par le projet selon des critères qui seront définis en concertation avec les parties prenantes concernées.</p>
14.	Le cadre logique doit-il être inclut dans les 5 pages recommandées pour le concept note?	<p>Non. Le cadre logique doit être soumis à la phase 2.</p> <p>Les candidatures qui franchiront la phase 1 seront invitées à introduire leur proposition complète budget détaillé et le cadre logique).</p> <p>A l'étape de la note conceptuelle, nous devez suivre les instructions de remplissage de la PARTIE A : Note conceptuelle (voir annexe BFA24002-10010_Annexe_A_Dossier_Demande)</p>

15.	<p>Au cours des échanges, il m'a été répondu au niveau du tchat que nous devons joindre le canevas global à le concept note mais pendant les échanges, une de vos collègues a répondu qu'il fallait juste indiquer le budget global dans la note et non le canevas.</p>	<p>Dans la section 1.1 « Résumé de l'action » de la note conceptuelle, il est uniquement demandé de renseigner le financement sollicité (montant en EUR). À ce stade de la procédure, les demandeurs ne sont donc pas tenus de soumettre le canevas budgétaire détaillé. Seul le montant global du financement demandé doit être indiqué dans la note conceptuelle, conformément au formulaire fourni.</p> <p>Les candidatures qui franchiront la phase 1 seront invitées à introduire leur proposition complète (budget détaillé et le cadre logique).</p>
16.	<p>Attestation de non-faillite</p>	<p>Pour les attestations de non-faillite, en principe les organisations à but non lucratif ne peuvent pas fournir une attestation de non-faillite, vu qu'elles ne sont pas immatriculés au RCCM</p>